Image not found or type unknown

demande de renseignement sur les deplacements

Par **fbims**, le **07/02/2013** à **18:17**

bonjour,je suis parti en deplacement pour une semaine avec un collegue sur Paris.Une fois rentré nous avons eu une reflexion enfin un avertissement par nôtre employeur.Nous avions termine le chantier le jeudi en fin d'apres midi vers 17h environ.Il aurait voulu que l'on prenne la route pour les Landes soit environ 8h00 de trajet en voiture pour être à l'atelier le vendredi matin pour 7h30.Avons nous le droit et l'obligation de cumuler une journée de travail et faire un peu plus de 700km dans la journée?et de reprendre le travail le lendemain enfin quelques heures apres nôtre arrvée merci d'avance

Par **P.M.**, le **07/02/2013** à **18:27**

Bonjour,
Il faudrait savoir si c'est un avertissement écrit car vous pourriez le contester par lettre recomlmandée avec AR...

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés